



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 04 SEPTEMBRE 2018

n°27-2018

ETUDE ET TRAVAUX DE RESTAURATION DU CARRICK A POMPE

Le Comité du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni **MARDI 4 SEPTEMBRE 2018 à 14 heures à SAINT-LO au pôle hippique** (salle de la Madeleine) sur convocation du 27 août 2018.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

ETAIENT PRÉSENTS :

Titulaires

M. Jean-Manuel COUSIN	Conseiller régional
M. André DENOT	Conseiller départemental, Président du SMPH
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental 4 ^{ème} vice-président du SMPH
M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE	Conseiller départemental
M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo 2 ^{ème} vice-président du SMPH
Mme Marie-Laure OSMOND-RENIMEL	Conseillère municipale – Ville de Saint-Lô

Suppléante

Mme Catherine SAUCET	Conseillère municipale – Ville de Saint-Lô
----------------------	--

ETAIENT EXCUSES :

Titulaires

Mme Malika CHERRIERE	Conseillère régionale, 1 ^{ère} vice-présidente du SMPH
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale
M. Gilles QUINQUENEL (pouvoir à M. RENIMEL)	Président de Saint-Lô Agglo
M. François BRIERE	Maire de Saint-Lô, 3 ^{ème} vice-président du SMPH

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les éléments d'information communiqués au rapport ;

Vu l'intérêt de restaurer ce carrick à pompe, pièce rare classée à l'Inventaire des Monuments Historiques ;

Considérant les opérations de restauration à mener en coordination avec la Direction du Patrimoine et des Musées du Conseil départemental de la Manche, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte du Pôle Hippique financés à 100 % (45 % DRAC Normandie, 55 % Conseil départemental), sans reste à charge pour le SMPH ;

Après en avoir délibéré,

LE COMITÉ DU SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO, à l'unanimité des membres présents,

- se prononce en faveur de la réalisation des opérations de restauration et de conservation du carrick à pompe, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le SMPH,
- souhaite qu'une réflexion soit menée pour sa mise en valeur au sein de l'écurie N°5 du Pôle Hippique de Saint-Lô.

Pour extrait conforme,
Le Président du Syndicat Mixte,




André DENOT